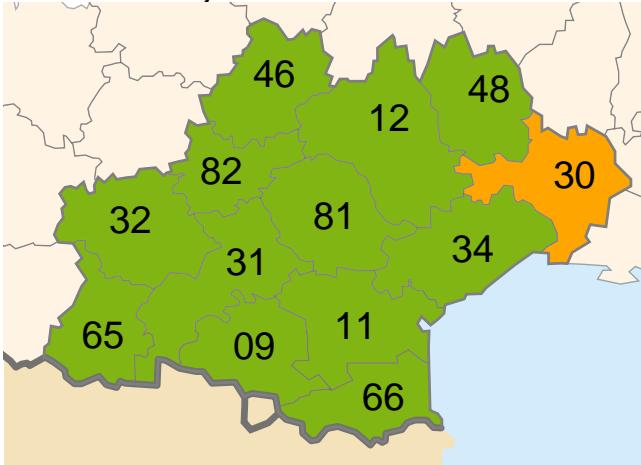
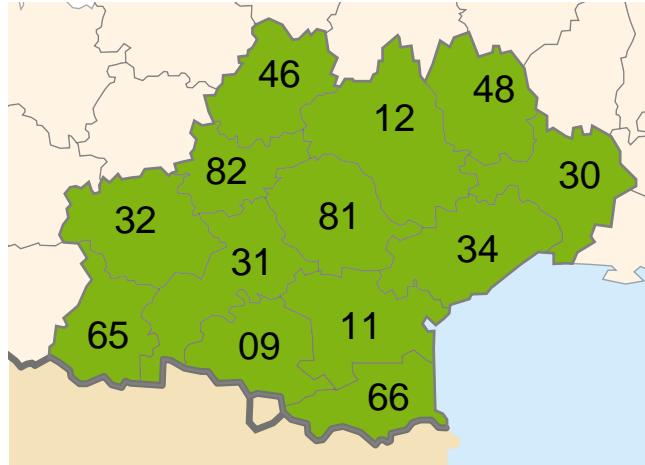


**EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR****SITUATION**

Aujourd'hui le 08/08/2020



Demain le 09/08/2020



Aujourd'hui le 08/08/2020			Demain le 09/08/2020			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂	O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)			AP du 10/08/2017
			Aude (11)			AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)			AP du 01/03/2018
			Gard (30)			AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)			AP du 26/10/2017
			Gers (32)			AP du 04/08/2017
			Hérault (34)			AP du 04/08/2017
			Lot (46)			AP du 06/09/2017
			Lozère (48)			AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)			AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)			AP du 20/07/2017
			Tarn (81)			AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)			AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte Procédure d'information Pas de procédure O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie prévoit pour aujourd'hui, Samedi 8 août, un épisode de pollution à l'ozone sur le département du Gard. La situation devrait s'améliorer pour la journée de demain, dimanche 9 août. Ainsi, une procédure d'information et de recommandations pour l'ozone aujourd'hui est déclenchée sur le département du Gard.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les conditions météorologiques actuelles (fortes températures et peu de vent) sont favorables à la formation et à l'accumulation de l'ozone dans l'atmosphère. Sur le Gard, les concentrations d'ozone sont en augmentation depuis le début de la semaine et devraient dépasser le seuil d'information et de recommandations ce samedi.

EVOLUTION :

Les conditions météorologiques prévues pour demain devraient permettre une amélioration de la situation sur le département du Gard. Ainsi, pour la journée du dimanche 9 août, les concentrations d'ozone devraient diminuer et rester inférieures au seuil d'information et de recommandations.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES**Recommandations de protection individuelle**

Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques	- Limitez-les sorties durant l'après-midi. - Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.
Population générale	Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Recommandations pour limiter les émissions de polluants

A la maison / au travail	- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis. - Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).
Déplacements	- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être - Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun. - Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
Industriels	- Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
Contact départements [11],[30],[34],[48],[66] :
06.85.52.83.44



Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr
ARS Occitanie
Informations santé, AIR SANTÉ :
05 61 77 94 44

